

Efficacité et équité

Page 2

Vers un dialogue social
européen dans l'éducation

Page 4

Le CECP

Page 6

Le Fonds social européen

Page 8

Nouveau rapport
d'enquête du CSEE

Page 9

Séminaire de haut niveau
du CSEE sur le dialogue
social dans les PECO

Page 11

Conférence biennale du
CESE

Page 12

Mise à jour sur la Directive
sur les services

Page 13

Conférence
paneuropéenne de l'IE /
Assemblée générale du
CSEE, 4-6 décembre 2006

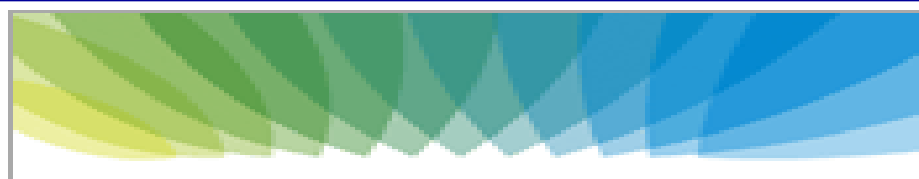
Page 14

Calendrier 2006

Page 15

Nouvelles publications

Page 16



Efficacité et équité - pas nécessairement mutuellement exclusives

Le 29 septembre, le Secrétaire général du CSEE Martin Rømer s'est adressé aux représentants des états membres de l'UE ainsi qu'aux autres intervenants de la Conférence de la présidence finlandaise sur le thème "Apprentissage tout au long de la vie, efficacité et équité – de la théorie à la pratique", organisée à Helsinki les 28-29 septembre 2006.

La conférence a été organisée dans le contexte de la récente Communication de la Commission "Efficacité et équité des systèmes européens d'éducation et de formation" qui soutient que, contrairement à ce que d'aucuns pourraient penser, des mesures politiques visant à améliorer l'équité ne sont pas en contradiction avec des systèmes éducatifs efficaces.

[Pour plus d'information](#)

Vers un dialogue social sectoriel européen dans l'éducation

En octobre 2006, le CSEE va entamer une série de sept séminaires régionaux sur le dialogue social qui se dérouleront de l'automne 2006 au printemps 2007. Chaque séminaire regroupera de trois à quatre pays et rassemblera des représentants des syndicats et des employeurs dans des discussions conjointes sur les perspectives de mise en place d'un Comité sur le dialogue social sectoriel dans l'éducation au niveau de l'UE.

[Pour plus d'information](#)

Calendrier

Octobre

12: Séminaire 'Coopération préalable à l'adhésion entre la Hongrie, la Bulgarie et la Roumanie', Bucarest

13: 'Vers un dialogue social sectoriel européen dans l'éducation', Séminaire régional du CSEE pour la Hongrie, la Bulgarie et la Roumanie, Bucarest

24: 'Vers un dialogue social sectoriel européen dans l'éducation', Séminaire régional du CSEE pour l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie, Vilnius

30 - 31: Comité paneuropéen de l'IE/ Bureau exécutif du CSEE, Bruxelles

[La suite du calendrier](#)

Efficacité et équité - pas nécessairement mutuellement exclusives



Le 29 septembre, le Secrétaire général du CSEE Martin Rømer s'est adressé aux représentants des états membres de l'UE ainsi qu'aux autres intervenants de la Conférence de la présidence finlandaise sur le thème "Apprentissage tout au long de la vie, efficacité et équité – de la théorie à la pratique", organisée à Helsinki les 28-29 septembre 2006.

La conférence a été organisée dans le contexte de la récente Communication de la Commission "*Efficacité et équité des systèmes européens d'éducation et de formation*" qui soutient que, contrairement à ce que d'aucuns pourraient penser, des mesures politiques visant à améliorer l'équité ne sont pas en contradiction avec des systèmes éducatifs efficaces. En abordant cette question d'un point de vue économique, la Commission réaffirme que des mesures d'équité augmentent en soi l'efficacité des systèmes éducatifs, puisque l'augmentation du niveau d'éducation de la population entraîne une amélioration sociétale et économique à long terme. Les statistiques démontrent combien il est important de se focaliser sur ce thème: bien que le niveau général d'éducation de la population de l'UE ait augmenté de manière régulière depuis les années 60, les systèmes éducatifs ne parviennent toujours pas à permettre l'équité. Les recherches démontrent que les systèmes éducatifs reproduisent plutôt que ne réduisent les inégalités dans les niveaux sociaux et économiques de la population. Le milieu socio-économique des élèves continue à exercer une influence trop importante sur les résultats de l'apprentissage et les opportunités en matière d'éducation. L'écart entre le niveau de réussite scolaire des forces de travail et les qualifications requises sur le marché du travail est également préoccupant: en 2004, 32% des forces de travail dans l'UE était peu qualifié mais en 2010 seulement 15% des nouveaux emplois seront destinés à des personnes ne disposant que d'une formation élémentaire.

En s'adressant à la conférence, Martin Rømer a notamment exprimé son désaccord quant à la recommandation de la Communication d'introduire des droits d'inscription dans l'enseignement supérieur. La Communication soutient que les droits d'inscription accompagnés d'une assistance financière pour les étudiants les plus démunis permettraient un meilleur équilibre entre les coûts et les bénéfices pour les individus et la société, puisqu'actuellement ce sont principalement les étudiants de milieux socio-économiques plus favorisés qui bénéficient d'un enseignement supérieur avec des retours considérables au niveau personnel. M. Martin Rømer a insisté sur le fait que rien ne prouve que des droits d'inscription augmentent la participation des étudiants à l'enseignement supérieur, ni que des droits d'inscription permettent de combler le déficit du financement de l'enseignement supérieur. Si nous voulons augmenter les chances des élèves de milieux socio-économiques défavorisés d'accéder à l'enseignement supérieur, nous devons créer, dès les premiers niveaux du système éducatif, des environnements d'apprentissage qui permettront aux

élèves de faire le choix d'accéder à l'enseignement supérieur, a insisté Martin Rømer, qui a ajouté que des incitants économiques ne vont pas à eux seuls permettre d'augmenter le nombre de jeunes gens obtenant un diplôme de l'enseignement supérieur. En attirant l'attention sur l'orientation fortement économique de la Communication, M. Rømer a invité la Commission à prendre mieux en considération la relation entre équité et efficacité. L'équité doit être considérée à la fois en termes d'égalité d'accès et en termes d'égalité des opportunités dans l'environnement éducatif de chaque école. En outre, les priorités à l'investissement dans l'éducation ne devraient pas être gouvernées par un principe de distribution *au sein* du secteur de l'enseignement là où les meilleurs retours économiques sont attendus. Martin Rømer a insisté sur la nécessité de garantir un investissement suffisant dans l'éducation afin de satisfaire les nécessités de financement à la fois du secteur préscolaire, de l'enseignement tout au long de la vie ainsi que de l'enseignement supérieur. Selon lui, l'assurance de ce financement doit constituer une priorité politique.

Les principales recommandations de la Communication

La Communication aborde la question du continuum d'apprentissage tout au long de la vie en vue de proposer des mesures politiques visant à augmenter l'équité. La Commission invite les états membres à s'engager dans une planification d'investissements à long-terme, à développer une culture de l'évaluation et à assurer une interaction entre les politiques éducatives et les domaines qui y sont liés, tels que l'emploi, l'inclusion sociale, la santé, la justice et les politiques économiques, en abordant la question des désavantages en matière d'éducation. En ce qui concerne chaque niveau du secteur de l'éducation, l'investissement dans l'enseignement pré-primaire et l'amélioration de l'offre d'enseignants pré-primaires spécifiquement formés sont mis en exergue comme des moyens efficaces de promouvoir une plus grande équité avec des bénéfices à long terme puisqu'ils facilitent l'apprentissage à des stades ultérieurs et préviennent l'abandon scolaire précoce. La Commission se réfère dans ce contexte à la recherche en démontrant que le niveau d'enseignement pré-primaire produit les plus hauts taux de retour en comparaison avec l'intervention à des stades ultérieurs du processus éducatif. En outre, la Commission établit les mesures politiques suivantes:

- Pas de séparation des élèves en 'filières' éducatives à un âge trop précoce
- Procédures d'amélioration de la qualité des enseignants et des recrutements dans des zones désavantagées
- Elaboration de systèmes d'autonomie et de responsabilité visant à éviter les iniquités
- Réduction du déficit des financements dans l'enseignement supérieur par le biais de droits d'inscriptions combinés à une assistance pour les plus démunis
- Amélioration de l'étendue des possibilités dans l'enseignement supérieur

- Clarification et diversification des voies au travers de l'enseignement et de la formation professionnels afin d'encourager l'accès à l'enseignement et à l'emploi

Action future

Lors de sa réunion des 30 et 31 octobre, le Bureau exécutif du CSEE devrait adopter une déclaration sur la Communication, incluant la déclaration adoptée par le Comité paneuropéen sur l'enseignement supérieur et la recherche de l'IE lors de sa réunion des 26 et 27 septembre. Le Conseil des Ministres de l'éducation va adopter une résolution sur ce thème lors de sa réunion des 13-14 novembre 2006.

La Communication est disponible dans son entièreté dans différentes versions linguistiques sur:

http://ec.europa.eu/education/policies/2010/doc/comm481_fr.pdf

Le document de travail de la Commission qui accompagne la Communication est disponible à l'adresse suivante:

http://ec.europa.eu/education/policies/2010/doc/sec1096_en.pdf

Vers un dialogue social sectoriel européen dans l'éducation

En octobre 2006, le CSEE va entamer une série de sept séminaires régionaux sur le dialogue social qui se dérouleront de l'automne 2006 au printemps 2007. Chaque séminaire regroupera de trois à quatre pays et rassemblera des représentants des syndicats et des employeurs dans des discussions conjointes sur les perspectives de mise en place d'un Comité sur le dialogue social sectoriel dans l'éducation au niveau de l'UE.



La décision politique du CSEE de travailler à la mise en place d'un dialogue social sectoriel au niveau de l'UE avait été prise dans le cadre de l'adoption en décembre 2005 du Plan d'action du CSEE sur le renforcement du dialogue social dans l'éducation. Au niveau de l'UE, le dialogue social entre les syndicats et les employeurs s'est développé régulièrement depuis 1985, époque à laquelle un dialogue autonome intersectoriel entre les partenaires sociaux européens est devenu réalité. En 1998, le dialogue social au niveau de l'UE s'est considérablement développé puisque la Commission européenne, a approuvé la mise en place de comités de dialogue social sectoriel. A ce jour, 33 comités sectoriels ont été mis en place mais aucun d'eux n'est directement impliqué dans le secteur de l'éducation. Cela notamment en raison du fait que les employeurs de l'éducation au niveau national ne sont pas organisés au niveau de l'UE. En d'autres mots, à ce jour, aucun partenaire représentant les employeurs des enseignants n'était présent face au CSEE au niveau de l'UE.

La série de séminaires bipartites régionaux 2006/2007 va permettre des discussions en profondeur entre les organisations membres du CSEE et les employeurs de l'éducation au niveau national sur les possibilités inhérentes à la mise en place d'un dialogue dans l'éducation au niveau de l'UE, sur ses implications au niveau national, sur l'influence à gagner au niveau de l'UE ainsi que sur la manière dont le dialogue à tour de rôle au niveau de l'UE peut renforcer le dialogue social dans l'éducation au niveau national.

Un représentant de haut-niveau de l'organisation d'employeurs publics européens CEEP participera à tous les séminaires régionaux afin de présenter la perspective d'une organisation d'employeurs sur le dialogue sectoriel au niveau européen. En mai 2007, la série de séminaires régionaux sera clôturée par une Conférence finale qui invitera les organisations membres du CSEE et les organisations d'employeurs à débattre conjointement des mesures futures à prendre.

Les séminaires régionaux sont fondés sur une connaissance étendue du dialogue social acquise au travers de deux enquêtes du CSEE menées en 2005 et 2006 sur le statut du dialogue social dans l'éducation en Europe, ainsi que le statut et le rôle des employeurs dans l'éducation. Ces études exploratoires ont permis au CSEE de dresser un tableau détaillé du dialogue social dans l'éducation dans les pays UE/AELE et les pays candidats.

Dans un futur proche, le CSEE lancera un nouveau site web sur le dialogue social dans l'éducation qui fournira tant aux affiliés du CSEE qu'aux employeurs de l'éducation les informations les plus récentes sur le processus en cours.

Dates et lieu des séminaires régionaux à l'automne 2006:

13 octobre, Bucarest: Hongrie, Bulgarie, Roumanie

24 octobre, Vilnius: Lettonie, Estonie, Lituanie

15 novembre, Ljubljana: République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Pologne

14-15 décembre, Chypre: Chypre, Malte, Croatie, Turquie

Les séminaires régionaux pour les 15 anciens états membres sont en cours de planification pour le printemps 2007.

Le Cadre européen des certifications professionnelles

Le 14 septembre, le CSEE a lancé la seconde consultation auprès de ses organisations membres sur le Cadre européen des certifications professionnelles (CECP). Le CSEE a invité ses organisations membres à faire connaître leur point de vue sur la proposition officielle sur le CECP, publiée par la Commission européenne le 5 septembre 2006. La proposition formelle constitue l'aboutissement du processus de consultation à l'échelle européenne entrepris par la Commission lors de la seconde moitié de 2005 sur la première mouture du CECP. A cette époque, le secrétariat du CSEE avait consulté toutes ses organisations membres sur le CECP, ce qui avait abouti à une déclaration du CSEE adoptée par le Bureau exécutif en décembre 2005. Nous sommes désormais au tour suivant.

La proposition officielle

Sur base d'une première analyse de la proposition formelle, le CSEE a le plaisir de constater principalement deux amendements : le premier consiste en l'implication des partenaires sociaux dans la mise en œuvre du CECP et le second concerne les descripteurs relatifs aux compétences personnelles. Le CSEE avait déjà attiré l'attention sur ces deux amendements dans sa déclaration de 2005.

En réponse à la consultation de 2005, le CSEE avait réclamé une implication plus importante des partenaires sociaux aux niveaux national et européen dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du CECP. Dans la nouvelle proposition, cette implication est reconnue par la mise en place d'un Groupe consultatif sur le cadre européen des certifications professionnelles, incluant des représentants des partenaires sociaux européens et d'autres parties prenantes et chargé de surveiller, coordonner et assurer la qualité et la cohérence globale du processus de liaison des systèmes de certifications au CECP. La proposition inclut également une recommandation visant à impliquer les partenaires sociaux au niveau national dans le travail des centres nationaux en charge de la coordination de la mise en œuvre du CECP dans chaque pays.

En ce qui concerne les descripteurs des compétences personnelles, le document sur le CECP de 2005 couvrait 4 subdivisions de compétences personnelles : 1) autonomie et responsabilité, 2) compétences d'apprentissage, 3) communication et compétences sociales et 4) compétences professionnelles. Les variations dans les quatre subdivisions se réfèrent à chaque niveau d'acquis d'apprentissage. Le lien direct entre les niveaux d'acquis d'apprentissage en termes de connaissances et de compétences et les acquis d'apprentissage en termes de compétences personnelles est critiquable selon le CSEE. En effet, la connaissance et le niveau de compétences d'une certification se réfèrent également directement à l'habileté du détenteur de la certification à interagir avec autrui et à faire preuve de solidarité. Dans la nouvelle proposition, la catégorie est simplifiée et décrit désormais uniquement des compétences

en termes de responsabilités et d'autonomie en relation avec l'étude et/ou les situations d'emploi.

Actions futures

Malgré ces amendements, il convient de rester attentifs à certains aspects, et plus particulièrement à la question de savoir dans quelle mesure le CECP va apporter un équilibre en permettant une convergence des systèmes de certifications nationales sans mener toutefois à une normalisation de ces systèmes.

Le Bureau exécutif du CSEE devrait adopter une déclaration sur le CECP lors de sa réunion des 30-31 octobre 2006. Dans le cadre de la préparation de cette déclaration, il est demandé à toutes les organisations membres d'envoyer leurs commentaires au secrétariat du CSEE avant le 16 octobre 2006.

Le Conseil des Ministres de l'éducation débattrà de la première approche générale à la proposition lors de la réunion des 13-14 novembre 2006.

La proposition de CECP dans son entièreté est disponible à l'adresse suivante:

http://ec.europa.eu/education/policies/educ/eqf/com_2006_0479_fr.pdf

La déclaration du CSEE de décembre 2005 sur le CECP est disponible sur le site web du CSEE: www.csee-etu.org

Informations sur le Cadre européen des certifications professionnelles

La proposition de CECP est un des résultats concrets du programme de travail « Education et Formation 2010 ». Le CECP vise à améliorer la mobilité et la transparence des certifications partout dans l'UE. L'élément central du CECP est une série de 8 niveaux de référence qui décrivent les acquis d'apprentissage à chaque stade. Ces niveaux vont faire office de points de référence communs pour les autorités en matière d'éducation et de formation aux niveaux national et sectoriel. En déplaçant le point d'attention des *investissements dans l'apprentissage aux acquis d'apprentissage*, la Commission espère promouvoir la validation d'apprentissage non-formels et informels.

Le CECP est considéré comme un instrument visant à promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, puisque les huit niveaux couvrent l'ensemble des certifications, depuis celle obtenues à la fin de l'enseignement et de la formation obligatoire à ceux obtenus au plus haut niveau de l'enseignement tertiaire. Les qualifications à chaque niveau sont décrites en termes de trois types d'acquis d'apprentissage : *la connaissance, les habilités et les compétences*.

Afin de mettre en oeuvre le CECP la Commission suggère l'élaboration de cadres des certifications nationales (CCN). Les CCN contribueront à la cohérence du processus de mise en œuvre, en particulier en ce qui concerne les références aux niveaux de certifications nationales et sectorielles dans les niveaux du CECP. La proposition recommande que les CCN soient mis en relation avec le CECP d'ici à 2009.

Le Fonds social européen – plus d'opportunités de financement dans le domaine de l'éducation



En 2007 débute un nouveau programme septennal pour le Fonds social européen (FSE) et les mois à venir constituent une opportunité cruciale d'influencer les priorités de financement futures. Les nouveaux objectifs du FSE vont permettre plus encore au secteur de l'éducation de bénéficier de financement.

Le Fonds social européen est l'un des quatre fonds structurels de l'UE mis en place afin de réduire les écarts en matière de prospérité et de niveaux de vie partout en Europe. Une des priorités du FSE est la lutte contre le chômage et la volonté d'améliorer les compétences des travailleurs.

Dans ce contexte, le FSE canalise l'argent dans des actions stratégiques à long-terme dans les états membres et les régions. Les programmes d'une durée de 7 ans sont créés en coopération avec la Commission et les Etats

membres et ensuite mis en œuvre par un grand nombre d'organisations tant du secteur public que privé.

La nouvelle planification des programmes de 2007 à 2013 a permis de concentrer les objectifs du FSE autour de différents thèmes. Les programmes futurs vont se centrer sur les priorités de Lisbonne et de Gothenburg et le FSE s'orientera sur l'éducation et la formation ainsi que l'aide à l'emploi. Le FSE vise par conséquent à financer des initiatives de promotion et d'amélioration de la formation, de l'éducation et de l'orientation dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie, afin de promouvoir l'accès et l'intégration dans le marché du travail et d'améliorer la mobilité des travailleurs.

La nouvelle période de programmation (2007-2013) « Emploi et nouvelles opportunités pour tous » est en cours d'élaboration. Les états membres sont responsables de l'identification des priorités de financement et de sélection des projets individuels avant d'entrer en négociation avec la Commission. Lors de la seconde moitié de 2006, les états membres ont élaboré des propositions pour de tels priorités ou projets. C'est un moment décisif pour le CSEE et ses organisations membres qui souhaitent influencer les priorités nationales et émettre des suggestions avant que le programme final de financement pour 2007-2013 soit adopté par la Commission fin 2006 ou début 2007.

Le FSE fonctionne sur base de partenariats. Les états membres et la Commission établissent des priorités et des budgets alloués pour les programmes du FSE, mais ce sont ensuite les gouvernements locaux et régionaux, les partenaires sociaux et autres autorités concernées au sein de l'état membre qui supervisent la mise en œuvre et la gestion des programmes. Ce qui permet aux organisations membres du CSEE d'influencer les initiatives au sein du FSE.

Les représentants au sein des ministères de l'éducation nationale ont reçu les informations sur le fonctionnement du FSE lors d'une réunion du Groupe de coordination éducation et formation à la fin du mois de juin 2006.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site suivant:
http://ec.europa.eu/employment_social/esf2000/index_fr.html

Publication d'un nouveau rapport d'enquête du CSEE : L'incidence de l'application au secteur de l'éducation des méthodes de travail en vigueur dans le secteur privé



Le CSEE vient de publier son rapport d'enquête sur l'incidence de l'application au secteur de l'éducation des méthodes de travail

en vigueur dans le secteur privé. Cette enquête a été menée auprès de 31 affiliés du CSEE lors de la première moitié de 2006 dans le cadre du projet TRACE : *Anticipation du changement par les syndicats européens*.

Ce rapport présente une étude comparative des dispositions en matière de détermination des salaires dans l'enseignement primaire et secondaire ainsi que dans l'enseignement et la formation professionnels. Le rapport n'évoque ni ne compare les niveaux de salaire mais examine en profondeur l'introduction, dans le secteur de l'éducation dans les pays de l'UE/AELE, de différentes formes de détermination de salaire au niveau national et sub-national, avec une attention particulière au degré d'introduction de nouvelles formes de gestion et de méthodes de paiement telles que la gestion des performances et le salaire au mérite. Grâce à l'important taux de participation à l'enquête, des informations à jour sur la situation dans les 22 pays sont désormais disponibles.

Le concept de gestion des performances se réfère à des systèmes formellement structurés appliqués par les employeurs ou les directeurs d'établissement aux enseignants. Ces systèmes contrôlent, révisent et évaluent les performances des enseignants dans leur tâches et responsabilité. Ce système comporte trois étapes : la planification des objectifs pour l'enseignant, la surveillance des progrès de l'enseignant et la révision des performances. La notion de salaire au mérite se réfère à des systèmes comportant un lien direct et à court-terme entre la performance des enseignants et leur niveau de salaire individuel.

L'expérience montre que l'usage de ces méthodes de gestion et de salaire, traditionnellement utilisées dans les entreprises privées ou le secteur industriel, posent des problèmes et ont détérioré les conditions de travail des enseignants. Le rapport de l'enquête fournit des informations utiles sur les stratégies syndicales déployées face à ces défis et les leçons à en tirer. Les syndicats ont reconnu la nécessité de réclamer des critères clairs visant à assurer que les systèmes de gestion des performances fonctionnent équitablement, à reconnaître l'importance de la formation des représentants des syndicats locaux et nationaux et ont cherché à améliorer la coopération intersyndicale. Ils ont également reconnu la nécessité de forger des alliances plus étendues entre les syndicats, les communautés locales et leurs représentants, les employeurs locaux et la société civile.

Bien que les résultats de l'enquête démontrent également que l'étendue de l'utilisation des méthodes du secteur privé dans l'éducation diffère largement d'un pays à l'autre, le fait que la gestion des performances et les salaires au mérite s'opèrent souvent au détriment des enseignants préoccupe vivement les syndicats d'enseignants de nombreux pays.

Le projet TRACE, mené par l'ISE-RFSS est un projet de 2 ans impliquant 17 partenaires des fédérations industrielles européennes et des confédérations syndicales nationales avec l'objectif économique et industriel d'améliorer la capacité des syndicats à répondre aux situations de changement. Le projet se termine en novembre 2006.

Le rapport complet de l'enquête est disponible sur le site du CSEE: www.csee-etu.org

Séminaire de haut niveau du CSEE sur le dialogue social dans les PECO

Du 21 au 23 septembre, le CSEE et l'ISE-RFSS ont organisé un Séminaire de haut niveau sur le thème « *Situation et évolution future du dialogue social dans l'éducation* » près de Larnaca, à Chypre. Le séminaire a réuni des représentants de haut niveau des organisations membres du CSEE des 10 pays qui ont rejoint l'UE en 2004, ainsi que des organisations membres associées dans les pays candidats et adhérents. La Vice-Présidente du CSEE, Odile Cordelier, et le Secrétaire général, Martin Rømer, ont présidé trois jours de débats dynamiques et détaillés sur le dialogue social dans ces pays.



Le séminaire a débuté avec un aperçu de l'action du CSEE dans le cadre du Processus de l'UE « Education et Formation 2010 » présenté par Martin Rømer, incluant un exposé détaillé sur les activités d'apprentissage entre pairs portant sur les thèmes d'actualité en matière d'éducation dans les états membres de l'UE. Le Secrétaire général a également présenté les activités futures du CSEE dans le cadre du dialogue social, notamment la série de séminaires sous-régionaux bipartites qui se dérouleront en 2006-2007.

Les participants ont également assisté à la présentation du point de vue des employeurs du secteur public quant au dialogue social dans l'éducation. Cet exposé a été animé par le représentant de haut niveau de l'organisation d'employeurs CEEP, M. Charles Nolda. Ce sujet a été développé plus encore lors de la présentation suivante durant laquelle un résumé des conclusions de l'enquête du CSEE au niveau européen sur le rôle et le statut des employeurs a été présentée par le Consultant du CSEE, Riku Matilainen. « Comme pour le tango, pour le dialogue social il faut être deux » fut le leitmotiv de cette première journée.

La seconde journée du séminaire s'est concentrée sur l'impact de la décentralisation du dialogue social. Messieurs Slawomir Broniarz (ZNP, Pologne) et Frantisek Dobsik (CMOS, République tchèque) ont effectué des présentations détaillées des cas nationaux qui ont été suivies d'ateliers sur ce thème clé. Le rythme des changements économiques et sociaux auxquels sont confrontés les syndicats ces dernières années s'est détaché de ces discussions comme un défi majeur. Des stratégies syndicales visant à concilier les nouveaux défis ont également été débattues en ateliers, animés par Mme Erzsebet Szlamko (SEH, Hongrie) et M. Jan Gasperan (OZPSaV, Slovaquie).

Enfin, le troisième jour du séminaire a présenté des ateliers durant lesquels le CSEE a invité les participants à exposer leur point de vue sur les prochaines politiques et activités. Les ateliers ont été animés par Mme Kounka Damianova (SEB, Bulgarie) et M. Aleksas Bruzas (LEETU, Lituanie). Echanges et reconnaissances des expériences, amélioration de la formation et de la connaissance, unité et solidarité ont été sans aucun doute les mots clés récurrents de ce séminaire de haut-niveau.

Lors de la clôture, Odile Cordelier et Martin Rømer ont remercié chaleureusement les collègues chypriotes pour leur merveilleux accueil.

Conférence biennale du CESE : à la recherche du société civile européenne



Les 18-19 septembre 2006, le CSEE a assisté à la conférence biennale du Comité économique et social européen (CESE) qui avait pour thème : « *Vivre l'Europe : un défi pour la société civile* ». Le CESE a profité de cette opportunité pour célébrer le renouvellement du mandat de son Président pour les deux années à venir.

La Conférence a abordé la question du Modèle social européen, en observant particulièrement ses valeurs spécifiques et leur transposition dans les politiques concrètes visant à assurer une interdépendance équilibrée entre l'action économique, la solidarité et la promotion du dialogue et de la participation.

La préoccupation majeure de la Conférence a été la nécessité de créer un dialogue civil réel sur le thème de la « Société civile européenne de l'UE ». Dans le contexte de la crise du Traité constitutionnel, la nécessité d'un dialogue civil au niveau national sur les idées sous-jacentes ainsi que les perspectives futures de l'UE paraît plus criante encore. Les intervenants à la Conférence ont reconnu que l'éducation constitue un moyen crucial de parvenir à cette vision. Dans ce contexte les intervenants ont insisté, dans la lignée de la recommandation de l'UE sur les compétences clés récemment adoptée par le PE, sur la nécessité d'inclure dans le cursus

scolaire national la dimension européenne et le respect de la diversité et des différences culturelles.

Mise à jour sur la Directive sur les services – deuxième lecture en cours au Parlement européen

Sur base de la position commune sur la Directive sur les services adoptée le 17 juillet 2006 lors de la première lecture de la Directive, ce texte fait l'objet cet automne d'une seconde lecture au Parlement européen.



Dès le début, les groupes politiques du Parlement européen avaient été réticents à s'engager dans des discussions majeures quant à la Directive afin de ne pas risquer de mettre en danger le compromis obtenu au Parlement en février 2006. Le Conseil a suivi en grande partie ce compromis en introduisant toutefois des amendements. La rapporteuse Evelyne Gebhardt (PSE) a cherché à réintroduire dans la seconde lecture certains amendements que le Conseil avait exclus dans sa position de juillet. Ces amendements se réfèrent à des difficultés légales relatives à l'exclusion du droit du travail et à l'exclusion des services sociaux ainsi qu'à la réintroduction d'une référence à la Charte des droits fondamentaux de l'UE.

En ce qui concerne le secteur de l'éducation, la situation reste la même que celle évoquée dans la Lettre du CSEE de juin 2006. Dans la position commune du Conseil adoptée en juillet dernier, le système éducatif national est exclus puisque, dans la terminologie légale de l'UE, il appartient à la catégorie des services d'intérêt général (SIG). D'autre part, les services éducatifs fournis en vue de tirer des profits et basés *essentiellement* sur des fonds privés sont couverts, puisqu'il est considéré qu'ils tombent dans la catégorie des SIG et qu'ils sont considérés comme faisant partie de la catégorie des services d'intérêt économique général (SIEG). Le paiement d'un droit d'inscription pour des services éducatifs considérés comme appartenant au système d'éducation nationale, ne modifie en rien le fait que le service éducatif appartient à la catégorie des SIG et est dès lors exclus de la Directive.

Le vote sur la Directive est attendu pour la session plénière du Parlement européen lors de la seconde moitié de novembre.

Conférence paneuropéenne de l'IE / Assemblée générale du CSEE, 4-6 décembre 2006 : Echéances pour les candidatures

Afin d'assurer une préparation efficace, des procédures transparentes et un bon déroulement de la réunion, le Bureau IE/CSEE a établi les échéances suivantes pour l'édition 2006 de la Conférence paneuropéenne de l'IE/Assemblée générale du CSEE :

- | | |
|-----------------------------------|--|
| 1. 31 octobre 2006 | Nomination des délégué(e)s |
| 2. 31 octobre 2006 | Soumission des amendements au Règlement intérieur (Statuts) |
| 3. 17 novembre 2006 | Soumission des résolutions |
| 4. 17 novembre 2006 | Soumission des nominations pour les fonctions de Président et les Vice-Présidents ¹ |
| 5. 17 novembre 2006 | Soumission des nominations pour la fonction de Secrétaire général du CSEE |
| 6. 5 décembre 2006 à 14.00 heures | Soumission des nominations pour les sièges pays au Comité/Bureau exécutif ² |

¹ Les candidat(e)s nommé(e)s pour l'élection du Président et n'étant pas élu(e)s pour cette position seront automatiquement nommé(e)s pour l'élection des vice-présidents, à moins qu'ils/elles retirent explicitement leur candidature.

² Les candidat(e)s nommé(e)s pour l'élection du Président et n'étant pas élu(e)s pour cette position devront officiellement présenter leur candidature endéans la date limite proposée s'ils/elles souhaitent être nommé(e)s pour un siège pays.

Calendrier du CSEE – Automne 2006

Octobre

12: Séminaire 'Coopération préalable à l'adhésion entre la Hongrie, la Bulgarie et la Roumanie', Bucarest

13: 'Vers un dialogue social sectoriel européen dans l'éducation', Séminaire régional du CSEE pour la Hongrie, la Bulgarie et la Roumanie, Bucarest

24: 'Vers un dialogue social sectoriel européen dans l'éducation', Séminaire régional du CSEE pour l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie, Vilnius

30 - 31: Comité paneuropéen de l'IE/ Bureau exécutif du CSEE, Bruxelles

Novembre

15: 'Vers un dialogue social sectoriel européen dans l'éducation', Séminaire régional du CSEE pour la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie, Séminaire organisé à Ljubljana

Décembre

4 - 5 : Conférence paneuropéenne de l'IE / Assemblée Générale du CSEE, Luxembourg

14 - 15: 'Vers un dialogue social sectoriel européen dans l'éducation', Séminaire régional du CSEE pour Chypre, Malte, la Croatie, la Turquie, Séminaire organisé à Chypre

Nouvelles publications

- [Nouvelle Publication Eurydice : L'enseignement des sciences dans les établissements scolaires en Europe. État des lieux des politiques et de la recherche](#)
- [Enquête du CSEE: L'incidence de l'application au secteur de l'éducation des méthodes de travail en vigueur dans le secteur privé](#)
- [Enquête du CSEE sur le temps de travail des enseignants dans les pays PECO préparée par le Groupe de travail PECO du CSEE, Bruxelles, mars 2006](#)